

Département de l'Ardèche

Commune de
DEVESSET

Plan Local d'Urbanisme

Révision

Annexes sanitaires

Schéma d'élimination des déchets ménagers



agence hubert thiébault
74, chemin de l'Indiennerie
69450 saint cyr au mont d'or
04 37 24 01 26 - f. 04 78 24 09 78
archiurba@wanadoo.fr

Avril 2013

La communauté de communes du Haut-Vivarais a pris la compétence en matière de collecte et le traitement des déchets.

Cette compétence a été déléguée au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Entre Monts et Vallées, situé à Tence, en Haute-Loire. Ce syndicat regroupe 4 communauté de communes et une commune isolée, soit 35 communes au total.

Il gère :

- Les écopoints (points de récupération des déchets à l'aide de conteneurs vidés régulièrement)
- la collecte et le traitement des ordures ménagères
- les déchetteries.

➤ **La collecte des déchets**

La collecte et le ramassage sont assurés grâce aux équipements suivants :

- **Des bacs collectifs** en ce qui concerne les ordures ménagères
- **Des « Eco Points »**, situés dans le village et sur la base de loisirs, comprenant plusieurs conteneurs sélectifs pour les journaux et les magazines, les bouteilles et flacons en plastique, les métaux, les emballages et briques alimentaires, le verre. Deux nouveaux « Eco Points » sont prévus à la Bertouze et à Mallevial
- **Une benne à carton pour les artisans**, située à Saint-Agrève. A la différence des autres équipements, ce service est géré directement par la communauté de communes du Haut-Vivarais
- **Une déchetterie** située au Chambon-sur-Lignon

La communauté de communes a également le projet de remettre en place une collecte sélective spécifique pour les artisans et commerçants.

L'enjeu est la diminution de la production des déchets à la source, grâce notamment à la mise en place de la taxe sur la collecte des ordures ménagères.

➤ **Le traitement des déchets**

Le traitement des déchets est assuré par :

- En ce qui concerne les ordures ménagères : il est assuré par le **centre de stockage des déchets non dangereux** situé à Tence. Cet équipement est issu de la mise aux normes en 2005-2006 d'une décharge créée en 1976. Il assure désormais la compression des ordures, le traitement des lixiviats (produits du lessivage des ordures ménagères par les eaux pluviales) et des biogaz. Les lixiviats sont récupérés et traités par une station d'épuration construite sur le site et qui fonctionne depuis 2005

- en ce qui concerne les déchets issus de la collecte sélective (Eco Points ainsi qu'une partie des déchets apportés en déchetterie) : ils sont collectés en vue d'être recyclés par des entreprises spécialisées.